

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 8 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le Huit Octobre, à 20 Heures 30, Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – KOSMIDROWICZ – FRECON– Mme BOUDES -Mr JOURDE – Mme PUJOL - DE BARROS – Mme GEORGELIN – LELEU – COLOMBIER - Mme ASTOUL – Mme DEL CONFETTO- DONA –

Absents excusés : Mr SOULIE -Mme LOUIS –

Monsieur JOURDE a été nommé(e) secrétaire de séance.

- Budget 2020 : Subventions aux associations

– Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que diverses associations bénéficient d'une subvention communale. Il précise que le principe de versement n'est pas automatique. Les associations doivent faire une demande chaque année et transmettre leur compte rendu d'activités et financier. Monsieur le Maire rappelle les sommes allouées en 2019, aux associations. Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BOUDES, Maire Adjointe qui indique qu'à ce jour, seules deux associations ont envoyées le bilan et le compte rendu moral financier, à savoir la FNACA et l'APE. Deux autres associations ont transmis une demande de subvention par simple lettre. Il est indiqué que les associations suivantes : la société de chasse et selfie ne sollicitent pas de subventions, pour cette année.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, décide d'attribuer aux associations les montants indiqués dans la colonne « Vote du Conseil Municipal » selon le tableau ci-après :

Répartition	Crédits affectés en 2019	Proposition de la commission pour 2020	Vote du Conseil Municipal pour 2020
Clé des champs	-	-	-
Clé des champs rythmes scolaires	-	-	-
Clé des champs chantier jeunes	-	-	-
Ass.A.C Aussac Florentin	-	-	-
Hexatrail			
Athlétisme	400		
Florentin'art	-	-	-
Foot Flo	180		
Ainés	-	-	-
Coopérative Scolaire	-	-	-
Voyage scolaire	-	-	-
APE :	150	150	150
Subvention APE exceptionnelle		1500	1500
Fête	-	-	-
Ass.sportive de l'IME	-	-	-
FNACA	100	100	100
Chasse	300		
Téléthon	-	-	-
Tennis club	100		
Selfie	200		
ADMR	400		

Association Café Flo 2018	1000		
Association Café Flo	1000		
Reste à distribuer	1170	3250	3250
TOTAL	5000	5000	5000

- Le Conseil Municipal rappelle également que le versement de ces subventions est subordonné par la réception des comptes rendus d'activités, comptes rendus financiers et composition du bureau pour chaque association. En outre, les associations devront faire une demande de subvention chaque année, avant le vote du budget communal. Aussi, le Conseil Municipal décide que les autres associations ne percevront pas de subventions pour l'année 2020.

Point financier

- Monsieur le Maire laisse la parole à Mr KOSMIDROWICZ, Maire Adjoint qui présente à l'assemblée délibérante un point financier du budget fonctionnement et investissement de l'année 2020. Mr KOSMIDROWICZ indique que le montant de la trésorerie s'élève à 151 000,00€, ce qui est correct.
- L'exécution du budget est correcte. Le montant des dépenses qui est important c'est l'entretien des bâtiments. Le chapitre 012 est élevé, du fait du remplacement d'un agent en accident du travail.

Mr KOSMIDROWICZ rappelle qu'il serait souhaitable de commencer les travaux PMR pour le nouveau cimetière, étant donné que ces travaux sont subventionnés par la DETR.

- Décisions modificatives :

-

Décision modificative n°1 : Informatique Mairie

- Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une modification budgétaire afin de prendre en compte les crédits nécessaires à une nouvelle organisation informatique (CLOUD) et à l'achat d'un poste informatique. Le montant total de la dépense s'élève à 4 000,00€ T.T.C.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 : dépenses imprévues	2 882,20€	
2183 – 202 Informatique		2 882,20€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires

Décision modificative n°2 : Achat d'une débroussailleuse

- Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer la débroussailleuse qui est vétuste et présente le devis de l'entreprise CAMAGRIS, pour un montant de 682,80€ T.T.C. Monsieur le Maire demande l'avis à l'assemblée délibérante. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition d'une débroussailleuse, à l'entreprise CAMAGRIS, pour

un montant de 682,80€ T.T.C et charge Monsieur le Maire des modalités d'exécution. Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il convient d'inscrire les crédits budgétaires et propose l'affectation suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 : dépenses imprévues	690,00€	
2158 – 215 Débroussailleuse		690,00€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires

Décision modificative n°3 : Audit bâtiments communaux

- Monsieur le Maire indique qu'afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, il convient de procéder aux contrôles technique, d'accessibilité et de recherche d'amiante dans les bâtiments suivants :

- salle des sports,
- Salle Florentine
- Salle du Café Flo,

Monsieur le Maire présente les deux propositions établies par le bureau Véritas, pour un montant total de 3 798,00€ T.T.C. Monsieur le Maire demande l'avis à l'assemblée délibérante. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder aux audits en matière technique, d'accessibilité et de recherche d'amiante dans les bâtiments communaux cités ci-dessus. Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il convient d'inscrire les crédits budgétaires et propose l'affectation suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 : dépenses imprévues	3 900,00€	
221318– 216 Audit Bâtiments cnx		3 900,00€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires.

Décision modificative n°4 : Rayonnages Mairie

- Monsieur le Maire indique que la commune a fait l'acquisition de rayonnages pour la Mairie à la société BRUNEAU pour réaménager la salle des archives. Le montant total des dépenses s'élève à 1 471,00€ . La dépense a été imputée en fonctionnement. Il conviendrait de créer une opération d'investissement et d'imputer cette dépense en section d'investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D :615221 : bâtiments publics	1 471,00€	
D : 023 : virement section investissement		1 471,00€
R : 021 : virement de la section de fonct		1 471,00€
D : 2184-217 : rayonnages Mairie		1 471,00€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires.

– **Communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET : Convention délégation assainissement :**

– -Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la compétence assainissement, eau potable a été transférée depuis le 1^{er} Janvier 2020 à la communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET. Monsieur le Maire expose que le législateur a souhaité faciliter l'ouverture d'une possibilité de délégation pour la gestion de la compétence. Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération proposé la communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET et propose de faire un tour de table.

– -Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la gestion de la compétence assainissement, Eau potable à la Communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET.

– **Communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET : Désignation délégué CLECT :**

-Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante d'un courrier de la Communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET concernant la désignation d'un délégué appelé à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT). Pour les communes de moins de 2 000 habitants, il s'agit de désigner un délégué.

-Monsieur le Maire propose de faire un tour de table.

-Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

- **Mr Richard KOSMIDROWICZ** pour siéger à la commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

– **Point COVID 19 :**

– Monsieur le Maire donne lecture du dernier message de la Mme la Préfète du TARN en date de ce jour.

– Karine PUJOL conseillère municipale déléguée qui a siégé au CA du CAFE FLO qui souhaite que la Mairie soit un relais de communication.

– Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a proposé par mail une rencontre le 9 Octobre 2020, avec les associations sportives utilisatrices de la salle des sports.

– Monsieur le Maire propose que les conventions d'utilisation doivent être revues.

– **Adressage communal : noms des rues des lotissements**

– - Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 30 Octobre 2006, du 27 Septembre 2011 et du 29 Mars 2012 , du 18 Décembre 2012, du 9 Janvier 2014 et du 14 avril 2015 relatives à la dénomination des rues du village. Monsieur le Maire précise qu'il convient de d'appeler les rues dans les deux lotissements. Les voies suivantes seront désignées ainsi :

Désignation de la voie	N°	Appellation
Lotissement de la saussié		Impasse de la Saussié
Lotissement les jardins de florentin		Rue du pastel
Lotissement les jardins de florentin		Rue des amandiers

– - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de donner un avis favorable à ces appellations.

– **Désignation des délégués CNAS**

– délégué élus : Lydie Georgelin

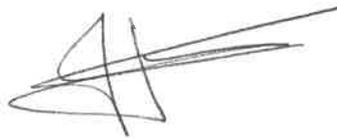
-
- **Désignation des délégués Trifyl :**
- - Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant la désignation des référents communaux appelés à siéger à Trifyl. Monsieur le Maire propose un tour de table.
-
- - Après en avoir un tour de table et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de désigner comme référent communal :
 - **Mr Jean-Louis LELEU.**

Questions diverses :

achat de bancsI : christine boudes propose d'acheter deux bancs près du terrain de pétanque.
Isabelle ASTOUL évoque la demande d'un administré qui souhaite que soit abattu un arbre qui penche sur le chemin de la lande. Mr le Maire indique que ce n'est pas le bon moment pour abattre cet arbre.

la séance est levée à 23 Heures 48

Le Secrétaire de séance.
Mr JOURDE



Le Maire.
Mr DUBOÉ

